

Nous sommes résolument **pacifistes**

EDITO

Le drame que vivent des milliers de migrants est insupportable et indigne d'une société moderne. En 2014 déjà, c'est plus de 3500 personnes, femmes, hommes et enfants qui sont mortes noyées en Méditerranée. Depuis le début de l'année, cette situation s'est aggravée. Elle nécessite, de manière urgente, une action coordonnée des états de l'Union Européenne, qui a une responsabilité dans ce problème. Responsabilité suite aux différentes interventions militaires pilotées par les États-Unis, en Irak, en Libye et dans d'autres, laissant ces pays dans le chaos. C'est ce que s'apprête de nouveau à faire François Hollande.

La guerre n'est jamais la solution

La responsabilité également de l'Union Européenne est patente, de ne pas avoir soutenu, avec détermination, les printemps arabes et les mouvements démocratiques naissants. Dans ce cas là aussi, la démocratie a fait peur au monde des affaires et de la finance. A l'inverse de cette indispensable réponse collective, on assiste à des replis nationalistes, chaque gouvernement se renvoyant tour à tour la responsabilité. Ici, on parque les migrants dans des camps de fortune. Là-bas, on construit un mur. Ailleurs, on matraque ou on tire. Partout, on fait le jeu des partis d'extrême droite plus ou moins fascistes. Ces partis reprennent cette petite musique raciste qui consiste à désigner l'étranger, l'émigré responsable de tous nos problèmes comme c'est le cas ici avec le front national. Faut-il rappeler que même si ce flux migratoire est plus important qu'ordinaire, il ne représente que 0,1% de la population européenne, c'est-à-dire rien du tout. Faut-il rappeler encore que le dernier rapport de l'OCDE démontre une nouvelle fois que l'immigration est bel et bien une chance, qu'elle rapporte bien plus qu'elle ne coûte ?

Un droit universel

Il aura fallu cette nouvelle tragédie en Autriche et l'effroyable image d'un enfant de 3 ans allongé mort sur une plage, pour que quelques réactions gouvernementales se fassent entendre. Mais les tergiversations continuent. Combien faut-il en accueillir ? De quelle nationalité ? De quelle religion ? Ça suffit!! La Cgt doit s'exprimer plus fort sur le sujet, tant au niveau confédéral que dans les entreprises. C'est vrai également en ce qui concerne les travailleurs détachés. Voilà une immigration qui ne gêne ni les patrons, ni les gouvernements, ni la Commission européenne. Evidemment, ils en tirent profit. Or, ce sont des questions majeures pour nous. Même si c'est difficile, ne soyons pas frileux dans notre combat contre le racisme et les idées xénophobes, contre les divisions entre salariés. Le droit d'asile doit être respecté sans conditions. Imaginez si les états européens, les institutions européennes ou internationales dépensaient autant d'énergie et d'argent pour s'occuper du drame des migrants

qu'ils en ont usés pour peser sur les décisions démocratiques du peuple grec?

Indignation, résistance et combativité

On peut lire ou entendre çà et là : «A la Cgt, ça ne change pas. Ils ne sont pas assez réformistes, ils ne comprennent rien à un monde qui bouge, il faut savoir s'adapter». «Ils prennent leurs rêves pour des réalités». L'esprit d'indignation, de résistance, de combativité, de luttes est inscrit dans nos gènes. Nous sommes fiers que cet esprit déplaise aux tenants du capital ou ceux qui les représentent. Tant pis pour eux, nous ne sommes pas là pour leur faire plaisir. Notre raison d'être, c'est la défense des intérêts des salariés, quel que soit leur statut social, des retraités, des précaires et des privés d'emploi. Cela va faire 120 ans que cela dure et nous avons l'ambition que cela dure encore au moins autant. Nous ne pouvons-nous résoudre à nous résigner, à accepter la situation que vivent des millions de personnes dans notre pays ou à l'échelle de la planète. ■

Sommaire

Page 2

■ **Fédération : CICE. Lettre au Ministre, dénoncer l'effet d'aubaine.**

Page 3

■ **Fédération : Retraités. ARGIC/ARRCO, tous sur le pont.**

■ **Fédération : Législation. Loi Rebsamen, consultation CE sur le bilan social.**

Page 4

■ **Confédération : CES. Activités internationales, une histoire, un devenir à construire.**

Page 5

■ **Confédération : FERPA. Motion du Congrès, la politique migratoire de l'UE.**
■ **Confédération : Fonction publique. Parcours professionnel, le Gouvernement piétine la démocratie sociale.**

Page 6

■ **Confédération : Logement social HLM. Un droit pas une marchandise.**

Lettre au Ministre du Travail

Dénoncer l'effet d'aubaine

Conformément aux décisions prises lors du dernier Comité Fédéral, la FSPBA a adressé un courrier à la nouvelle Ministre du Travail afin de dénoncer les dérives constatées dans l'utilisation du CICE par les entreprises de nos secteurs. La FSPBA demande à la Ministre d'intervenir pour que les fonds publics du CICE servent à l'emploi dans la Banque et l'Assurance.

Madame la Ministre,

Nous venons vous alerter à propos du comportement des établissements financiers, bancaires et d'assurances dont nous représentons les salariés et sollicitons votre intervention auprès d'eux afin de faire respecter de récentes lois votées par le Parlement.

Nous attirons votre attention sur le fait que les salariés des établissements financiers, bancaires et d'assurances travaillent dans des conditions de plus en plus difficiles, et parfois même insupportables. Pourtant ces établissements se portent plutôt bien, tant en terme de Produits Nets Bancaires (PNB) pour les banques, résultats au sens large que de fonds propres, malgré les erreurs et malveillances successives relevées ces dix dernières années. Indépendamment du contexte social et des volontés maintes fois exprimées par le gouvernement, ces établissements gardent, encore et toujours, le même objectif d'amélioration de leur coefficient d'exploitation (charges de fonctionnement / PNB ou résultats) et par voie de conséquence la maîtrise de leur masse salariale par une pression à la fois sur l'emploi et sur les salaires.

Emploi et salaire sont deux éléments indissociables du CICE : le niveau de salaire est déterminant pour son obtention et la création d'emplois supplémentaires est affichée par vous comme un objectif essentiel de lutte contre le chômage.

Les établissements financiers, bancaires et d'assurances ont tous largement bénéficié du CICE et nous étions plutôt favorables à cette idée que de nouvelles embauches allaient pouvoir alléger la charge de travail de nos collègues et permettre d'améliorer en partie leurs conditions de travail et de vie. Malheureusement nous constatons, une nouvelle fois, que les établissements de notre secteur ont saisi cette occasion comme une opportunité financière non seulement en ne respectant pas le contrat moral de création nette d'emplois mais en utilisant parfois ces fonds à des fins de restructuration, de réorganisation aboutissant le plus souvent à des suppressions de postes, voire à des PSE.

A la CGT de la Banque, Assurances et Services Financiers, nous condamnons ces comportements scandaleux et malhonnêtes, non respectueux des engagements pris avec vous et financés par l'effort de tous.

Nous vous demandons de bien vouloir intervenir sévèrement auprès de ces établissements afin que soient enfin créés, sous notre contrôle (État et IRP), des emplois nouveaux (supplémentaires) sous peine d'une sanction qui imposerait la restitution totale des sommes perçues. Sans action de votre part, l'amoncellement des aides financières des pactes non tenus ne contribuera qu'à gonfler plus rapidement les nouvelles bulles financières qui menacent l'économie mondiale et la crédibilité en votre pouvoir de gérer ces choses.

Nous savons combien vous êtes attachée à l'application rigoureuse des lois qui sont votées au Parlement lorsqu'elles sont issues de projets ou propositions issues de vos rangs. Dans l'attente de connaître les mesures de contrôles que nous attendons, nous vous présentons nos très respectueuses salutations.

Valérie Lefebvre-Haussmann
Secrétaire générale FSPBA-CGT

ARRCO, AGIRC

Tous sur le pont !

Age de la retraite

C'est une nouvelle remise en cause de fait, de l'âge de départ à la retraite et la baisse programmée des pensions. La révision de la valeur du point induit également une remise en cause du montant des pensions acquises. Cela ferait basculer les régimes actuels (où la prestation versée est définie en amont) vers un régime à cotisations définies. Le montant des cotisations ne pourrait être augmenté. C'est donc le montant des pensions qui s'adapterait... à la baisse.

Un risque majeur pour le statut des cadres

Le Medef prévoit la fusion de l'ARRCO et de l'AGIRC. Après analyse il n'y a pas d'économie à en attendre. La crainte sera alors que le déficit de l'ARRCO impose l'abattement des retraites des techniciens et des cadres. Cela reviendrait à amplifier le mouvement de déclassement et de déqualification. Pire ! Cela vise à détruire toute forme de statut collectif des cadres et à individualiser un peu plus les carrières. Ce calcul vise à pousser les cadres

Du 10 septembre au 16 octobre 2015, il faut défendre nos retraites complémentaires. Le MEDEF continue son action destructrice de notre socle social. Il remet en cause les systèmes de financements et de réversions des caisses de retraites complémentaires. Il envisage un abattement pour les pensions liquidées avant 65 ans, la baisse de la réversion pour les veuves et les veufs, et la baisse de la valeur du point. Pour l'abattement des pensions avant 65 ans, il propose : - 30% à 62 ans, - 20% à 63 ans et - 10% à 64 ans. La FSPBA Cgt lance un appel à la mobilisation massive des salarié(e)s, en particulier des cadres, afin de créer le rapport de force nécessaire pour que le financement des retraites complémentaires ne se fasse pas sur notre dos.

(pour commencer) vers la capitalisation. Ceci serait particulièrement sensible dans nos secteurs. Précisons qu'en 2013, dans les banques affiliées à l'AFB la part des cadres, représentait 56% dont 55% d'hommes pour 45% de femmes.

Rien n'est encore joué

La Cgt a obtenu une séance de négociation supplémentaire le 16 octobre prochain. La Cgt a formulé des propositions claires et précises, permettant de répondre aux besoins de financement de l'ARRCO et de l'AGIRC, sans remettre en cause le niveau des pensions. Cela passe par l'égalité salariale entre les hommes et les femmes permettrait d'effacer le déficit de l'ARRCO et de réduire de 46% celui de l'AGIRC à l'horizon 2040.

Avec l'instauration d'une cotisation patronale de 10%, sur les éléments de rémunération non soumis à cotisation dans les régimes complémentaires (intéressement, participation, épargne salariale, etc.) on réduirait les déficits de l'AGIRC/ARRCO respectivement de 24% et 74% à horizon 2040. ■

Législation

Loi Rebsamen

Consultation du CE sur le bilan social

La consultation

Elle concerne les entreprises d'au moins 300 salariés, elle est maintenue mais elle appartient désormais à une des 3 grandes familles de consultations, celle relative à la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi. Par conséquent le code du travail connaît une réorganisation et les dispositions relatives à la consultation sur le bilan social sont regroupées dans un nouveau paragraphe «Dispositions complémentaires pour les entreprises d'au moins 300 salariés» comprenant les articles L2323-20 à L2323-27.

Contenu

Dans les termes du nouvel article L2323-22 du code du travail, le bilan social récapitule les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'entreprise dans le domaine social,

d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus au cours de l'année écoulée et des deux années précédentes, il comporte :

- des informations sur l'emploi ;
- les rémunérations et charges accessoires ;
- les conditions de santé et de sécurité ;
- les autres conditions de travail ;
- la formation ; les relations professionnelles ; le nombre de salariés détachés ;
- le nombre de travailleurs détachés accueillis ;
- les conditions de vie des salariés et de leurs familles dans la mesure où ces conditions dépendent de l'entreprise.

La loi vient préciser que le bilan social n'est plus forcément un document unique. Les informations du bilan social sont mises à la disposition de tout salarié qui en fait la demande. Elles sont mises à la disposition de l'inspecteur du travail avec

La loi du 17 août 2015 sur le dialogue social et à l'emploi revisite les dispositions relatives à la consultation du comité d'entreprise sur le bilan social. Dans le but de simplifier l'information et la consultation annuelle du comité d'entreprise (CE), la loi Rebsamen du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi réforme les nombreuses procédures qui existaient en la matière. En effet, pour pallier à la dilution de l'information transmise au CE et rendre les consultations plus cohérentes, la loi Rebsamen regroupe l'ensemble de ces procédures en 3 grandes consultations.

l'avis du comité d'entreprise dans un délai de 15 jours à compter de la réunion du comité d'entreprise.

Le décret en Conseil d'État qui détermine la liste des informations figurant dans le bilan social d'entreprise et dans le bilan social d'établissement se fera désormais après consultation des organisations professionnelles d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel, et non plus seulement au niveau national. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er janvier 2016. ■

Source : Loi 2015-994 du 17.10.15 relative au dialogue social et à l'emploi
© 2015 Net-iris

Activités Internationales

Une histoire, un devenir à construire

42 ans en 2015

De par sa composition, la CES représente la diversité européenne dans toutes ses variantes : linguistiques, géographiques, politiques, historiques, mais aussi la diversité organisationnelle de la famille syndicale en Europe : elle intègre une large gamme allant des syndicats dits de « métier », aux syndicats qui organisent les travailleurs sur la base de leur catégorie professionnelles (cols bleus, cols blancs, etc.) fermement ancrées dans certaines régions en Europe, jusqu'aux organisations les plus revendicatives. À son origine, il y avait l'intention d'organiser le porte-parole des travailleurs vis-à-vis des institutions européennes, inspirée par la CECA et ses organes de concertation tripartites. Les organisations fondatrices, en 1973, sont toutes issues

des syndicats proches de la mouvance social-démocrate. Très tôt, par contre, la CES dépasse la logique qui préside jusqu'alors à l'organisation du syndicalisme international, et s'ouvre aux syndicats de tradition chrétienne, et communiste (la CGIL italienne adhère dès 1974, suivie des CCOO espagnoles en 1990 et de la CGT Portugal en 1995). Elle développe donc les pratiques de débat, et de compromis interne qui sont typiques des organisations unitaires au niveau national. Elle y gagne la crédibilité vis-à-vis des interlocuteurs extérieurs : ce qu'elle affirme est incontestablement l'expression de la position des travailleurs en Europe. Cela lui permet, justement, de fêter ses 42 ans en 2015. Dès le début des années 1990, les organisations affiliées se rendent cependant compte qu'il fallait dépasser la seule fonction de lobbying en direction des institutions européennes, et être présent là où se trouvent les travailleurs en Europe : d'abord donc dans les firmes multinationales. Les syndicats réunis autour d'une même entreprise commençaient alors à mettre en place des comités d'entreprises transnationales. L'appui des FSEs et celui de la CES a ensuite abouti à la première directive sur le Comité d'Entreprise Européen, qui du coup généralisait ce droit à toutes les entreprises transnationales en Europe.

Affiliation Cgt

La Cgt avait déposé une demande d'affiliation à la CES dès 1973. Elle ne fut pas acceptée suite à l'opposition de la Cfdt et de FO. Faute de forum d'échange et de coordination transnationale au niveau Européen, la Cgt a alors entrepris de multiplier les rencontres et concertations bilatérales, au niveau interprofessionnel et au niveau des branches. Face aux limitations de cet exercice, et constatant le besoin d'un échange multilatéral avec les acteurs majeurs du syndicalisme européen, la Cgt a maintenu sa demande d'affiliation. C'est après la chute du mur de Berlin, et sur la pression montante des organisations déjà affiliées et non en dernier lieu celles de l'ancien bloc de l'Est, que la Cgt est devenu membre de la CES en 1999, au Congrès de Helsinki. Depuis l'élargissement à l'est de l'UE et l'arrivée de nouveaux affiliés à la CES, et plus concrètement depuis 2008 avec l'éclatement de la crise financière d'abord, devenue crise européenne

La Confédération Européenne des Syndicats (CES) a été fondée en 1973 et regroupe aujourd'hui 90 organisations de 39 pays en Europe ainsi que dix fédérations syndicales européennes (FSEs). Elle est ainsi la plus haute représentation des syndicats démocratiques et indépendants en Europe. Elle dépasse par sa zone d'influence l'Union européenne, par ce que ses affiliées viennent de tous les pays du continent européen. Elle fêtait ses 40 ans d'existence en 2013.

tout court en 2015, montent en interne des interrogations qui appellent à un ré-saisissement des orientations de la CES. La diversité des situations économiques et conjoncturelles, mais aussi les différences de répartition des compétences entre Bruxelles et les capitales nationales font apparaître des difficultés croissantes pour approcher les débats dans la perspective d'un consensus unanime, porté par des positions de compromis.

Un débat à poursuivre

Un position unique des travailleurs n'est peut-être plus adaptée à une variété de situations qui ne peuvent peut-être plus être adressées ainsi. Bien sûr s'ouvre alors la question si une organisation qui s'est bâtie sur une tradition unitaire peut supporter de telles forces

centrifuges qui s'installeraient très naturellement comme conséquence. Un débat préliminaire avait déjà soulevé ces questions pour le Congrès d'Athènes en 2011, mais n'avait pas abouti. Il ressort aujourd'hui avec un document sur le « rôle de la CES » qui fera l'objet d'un débat pendant le Congrès de Paris. Les questions de l'unité du mouvement des travailleurs, mais aussi des différences de stratégie pour réaliser les intérêts de la classe ouvrière y seront débattues. La CES ne pourra que sortir grandie de ce débat. ■

Les congrès de la CES

- Congrès fondateur, février 1973 à Bruxelles (Théo Rasschaert élu Secrétaire général)
- 1976 à Londres
- 1979 à Munich (Mathias Hinterscheid élu Secrétaire général)
- 1981 à La Haye
- 1985 à Milan
- 1988 à Stockholm
- 1991 à Luxembourg (Emilio Gabaglio élu Secrétaire général)
- 1995 à Bruxelles
- 1999 à Helsinki
- 2003 à Prague (John Monks élu Secrétaire général)
- 2007 à Séville
- 2011 à Athènes (Bernadette Ségol élue Secrétaire générale)
- 2015 à Paris

7ème congrès de la FERPA*
Motion d'actualité

La politique migratoire de l'Union Européenne

Réunis pour leur 7ème congrès à Budapest, du 9 au 11 septembre 2015, les délégués de la Fédération Européenne des Retraités et Personnes âgées (FERPA) appellent solennellement les responsables européens et nationaux à prendre d'urgence les mesures nécessaires et durables pour que ce scandale humanitaire cesse, en mettant en place une politique européenne de l'immigration, impliquant solidairement tous les États membres de l'Union et en développant une stratégie commune d'accueil des personnes migrantes et une obligation commune, c'est à dire partagée par tous les pays. Il est absolument nécessaire et indispensable de prendre des mesures d'urgence pour cet accueil, mais il est évident qu'il n'y aura pas de solution sans résolution des conflits dans ces pays ; résolution à laquelle l'Union européenne doit prendre une part active. La lutte contre l'exploitation des personnes migrantes ne peut se dissocier de la lutte contre l'explo-

On constate que chaque jour apporte son lot de drame humain, frappant les personnes migrantes, fuyant leurs pays d'origine pour échapper aux horreurs de la guerre, de la dictature, de la répression, de la misère. En réponse, les pays de l'Union, au mieux s'émeuvent, au pire se voilent la face, refusant de mettre en place les mesures humanitaires nécessaires pour remédier à ces tragiques situations. Et dans certains pays, des parties de droite et d'extrême droite, mettent à profit cette situation pour développer et entretenir des réactions xénophobes.

tation des travailleurs européens. A la veille de la tenue de la réunion des ministres de l'intérieur, la FERPA demande

à la Confédération des syndicats européens (CES) de relayer son appel et de réclamer des responsables européens (Conseil, Parlement, Commission) la mise en place d'urgence d'un droit d'asile européen. Les militantes et les militants de la FERPA de leur côté, se mobiliseront et mettront tout en œuvre pour faire aboutir leurs demandes et s'associeront aux initiatives prises dans ce sens.

Motion adoptée à l'unanimité le 11 septembre 2015 et transmise au Président du Conseil européen, à la Présidence en exercice de l'Union, au Président du Parlement européen, au Président de la Commission, au Secrétaire général désigné de la Confédération des Syndicats Européens (European Trade Union Confederation). ■

*European Federation Of Retired And Elderly People Federation Européenne Des Retraités Et Des Personnes Âgées
Carla Cantone, General Secretary Boulevard du Roi Albert II, 5 - B - 1210 Bruxelles
• Tel: +32 2 224 04 42 Fax: +32 2 224 0567 • e-mail : jmontiel@etuc.org • <http://ferpa.etuc.org>

Fonction publique Parcours professionnels

Le Gouvernement piétine la démocratie sociale

Désintérêt pour
a démocratie sociale

Il est patent car le Premier ministre vient d'annoncer que malgré cette impossibilité de parvenir à un accord majoritaire, le gouvernement appliquerait le protocole PPCR de manière unilatérale.

En échec politique avec les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique, le gouvernement n'hésite donc pas à changer les règles du jeu et décide de passer en force.

Irresponsabilité et autoritarisme

Contrairement à ce qu'affirme Manuel Valls, l'irresponsabilité et l'immobilisme ne sont pas du côté de la Cgt qui a été force de propositions durant toute la longue négociation sur PPCR et qui a pris le temps de la plus large consultation démocratique des personnels avant d'arrêter sa position. C'est bien le Premier ministre qui, en refusant d'entendre nos légitimes revendications sur le protocole et en passant outre le résultat des négociations, fait preuve de la plus grande irresponsabilité et d'une dérive

Après la décision prise hier par la Cgt de ne pas le signer, le projet de protocole portant sur les Parcours professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) des agents de la Fonction publique ne peut pas faire l'objet d'un accord majoritaire tel que prévu par la loi sur le dialogue social dans la Fonction publique, accord majoritaire qui constitue un acquis démocratique pour lequel la Cgt a milité et auquel elle demeure très attachée. Mis à la diète avec le gel de la valeur du point, confrontés aux suppressions d'emplois et la mise à mal des missions publiques, les agents de la Fonction publique sont aujourd'hui de surcroît méprisés dans leur expression démocratique. La CGT appelle les personnels à construire la riposte la plus unitaire possible pour obtenir les avancées indispensables à la Fonction publique et à ses agents

autoritariste particulièrement préoccupantes et inacceptables. ■

Mouvement HLM

Un **droit** et non une marchandise

L'aide à la pierre ponctionnée pour les cadeaux aux entreprises

Quasiment supprimée par les lois Barre et Molle, les aides à la pierre de l'État sont en diminution constante au fil des ans : 450 millions d'€ en 2014, 400 millions d'€ en 2015. Cette année, un nouveau coup est porté par le gouvernement qui a décidé de créer, pour 2016, un fonds national des aides à la pierre. Ce sont les locataires à revenus modestes et même en grande difficulté économique et sociale qui vont, grâce à leurs loyers qui pèsent lourd sur leur pouvoir d'achat, financer ces logements au lieu de la solidarité nationale. En plus, 750 millions d'€ vont être pris par le « Pacte d'objectifs et de moyens » sur la trésorerie des organismes HLM de 2015 à 2018 pour le parc locatif social. Ce choix du gouvernement est la conséquence de la politique d'austérité mise en place pour dégager les milliards de cadeaux octroyés au patronat, via le CICE, le pacte de responsabilité et autres, sans qu'aucun emploi n'ait été créé. Double peine pour le logement social, cette politique d'austérité diminue d'autant les budgets des collectivités locales, partenaires financiers traditionnels des organismes HLM. Et ce, alors que 1,8 million de demandes ne sont pas satisfaites ce jour ! Avec une telle réforme, c'est une crise du logement qui perdure, le poids trop lourd des loyers, y compris dans le privé, qui augmentent, mais aussi la fin annoncée du mouvement HLM.

Le « mouvement HLM » s'est réuni en congrès à Montpellier. Cette initiative annuelle n'évoque pas toute la réalité de ce milieu économique, dont l'objectif social et d'égalité, le « droit à un toit pour tous », s'éloigne de plus en plus de la conception fondatrice du logement social pour dériver vers une logique financière. Faut dire qu'avec un « pactole » de 6 millions de logements, HLM et ESH confondues, les appétits s'aiguisent ! Le gouvernement, dans les pas des gouvernements précédents, et le Medef en portent grandement la responsabilité. La réforme de l'aide à la construction d'HLM, dite aide à la pierre et du « 1 % Logement » en sont le dernier exemple. Avec la même visée, ils participent au virage libéral au détriment du vivre ensemble, socle des valeurs républicaines.

du logement social sont ainsi rompus. Avec le logement des salariés, c'est aussi l'emploi de milliers de salariés du 1 % logement qui est en danger avec la mise en place d'un plan social qui ne dit pas son nom et que l'on voulait cacher aux personnels. Les risques de suppression d'emplois, de mobilités professionnelles et géographiques non désirées sont importants. Malgré le rejet du Conseil Constitutionnel sanctionnant une réforme imposée par voie d'ordonnances, sans débat démocratique, le Medef entend poursuivre sa marche forcée. Quelles en sont les motivations ? Certainement faire tourner les bétonneuses pour ses profits financiers, mais pas la production et le financement de logements accessibles aux salariés.

La Cgt propose

La création d'un service public de l'habitat et du logement, une politique nationale du logement décentralisée au niveau du bassin d'habitat, une production satisfaisant les besoins, soit 200 000 logements publics sociaux pendant cinq ans, en plus de ceux de la politique de la ville, avec un financement conséquent de l'État, l'application réelle de la loi SRU qui impose 25 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants. Il faut aussi destiner prioritairement au logement social les bâtiments et terrains publics ou appartenant aux entreprises publiques lorsque

ceux-ci ne sont plus utilisés pour l'activité administrative ou économique, de réorienter les avantages fiscaux dont bénéficie le privé (dispositif PINEL par ex.) en faveur du logement social, de revenir à un taux administré (fixé par l'État) du livret A, socle incontournable du financement du logement social, excluant sa banalisation, d'élargir la collecte de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) à toutes les entreprises privées, au taux réel de 1 % de la masse salariale, et de mettre en place un dispositif similaire pour les trois versants de la Fonction publique, de renforcer le rôle des représentants des organisations syndicales et des usagers au sein des organismes HLM de démocratiser le sujet du logement dans l'entreprise avec des prérogatives élargies aux institutions représentatives du personnel. ■

Une réforme du « 1 % Logement » à l'initiative du Medef et pour son seul profit

Le 9 avril 2015, le Conseil d'administration de l'UESL, à l'initiative du Medef, a voté, sans l'aval de la CGT, la disparition des Comités Interprofessionnels du Logement et la mise en place d'un groupe immobilier unique tel que son « livre blanc » le proposait. La Cgt a dénoncé un projet préparé à la va-vite, sans étude de fiabilité, sans cadre juridique qui, dans le droit fil de la réforme territoriale, préfigure un « 1 % Logement » au service des restructurations des entreprises et de la concurrence entre les territoires au lieu du droit des salariés au logement. Le lien logement/territoire au plus près du lieu de travail des salariés et la complémentarité de l'ensemble des acteurs